

<b>Adresse</b>	<b>1 rue Jean Verne 74160 Saint-Julien-en-Genevois</b>
Accessibilité	<u>Parkings</u> : sur place, 19 places dont 2 places handicapées (voir détails page 4) parking Perly Douane, avenue de Genève <u>Bus</u> : ligne D, arrêt Saint-Julien Hutins (350 mètres)
<b>Type d'activité</b>	<b>Événements sportifs, festifs (mariage, spectacle...), vide-grenier</b>
Classification ERP	ERP de type L, classé en 2 <sup>ème</sup> catégorie (SSIAP obligatoire pour spectacles, mariages)
<b>Heures d'utilisation</b>	<b>Semaine 8h00 à 23h00</b> <b>Manifestation : samedi de 8h00 à 2h00 et dimanche de 9h00 à 12h00</b>
Contact	pour les activités sportives : <a href="mailto:salle.sport@st-julien-en-genevois.fr">salle.sport@st-julien-en-genevois.fr</a> pour les manifestations : <a href="mailto:reservation.salle@st-julien-en-genevois.fr">reservation.salle@st-julien-en-genevois.fr</a>
Contact sur place	En semaine de 8h à 13h30 : 06 85 20 38 47 Astreinte soir du lundi au vendredi : 06 47 57 14 38 Astreinte week-end : 06 72 31 00 96

## Description

**Capacité :** **800 personnes debout** (grande salle : 700 personnes + petite salle : 100 personnes)  
**600 personnes assises** (format repas festif avec espace scénique/danse)

**Dimensions :** Grande salle = 36 x 19,80 mètres (divisible en 3 par des rideaux)  
Petite salle = 19,70 x 7,80 mètres (espace bar non réfrigéré + passe-plats vers la cuisine)

### Matériel à disposition :

- 600 Chaises
- 123 Tables 4 places + 18 Tables 8 places
- Cuisine Chauffe-plats, four ventilé, 2 plaques électriques, station de lavage, chambre-froide, point d'eau (Cf. plan page 3)



Grande salle



Petite salle

# Sécurité et électricité

## Sécurité

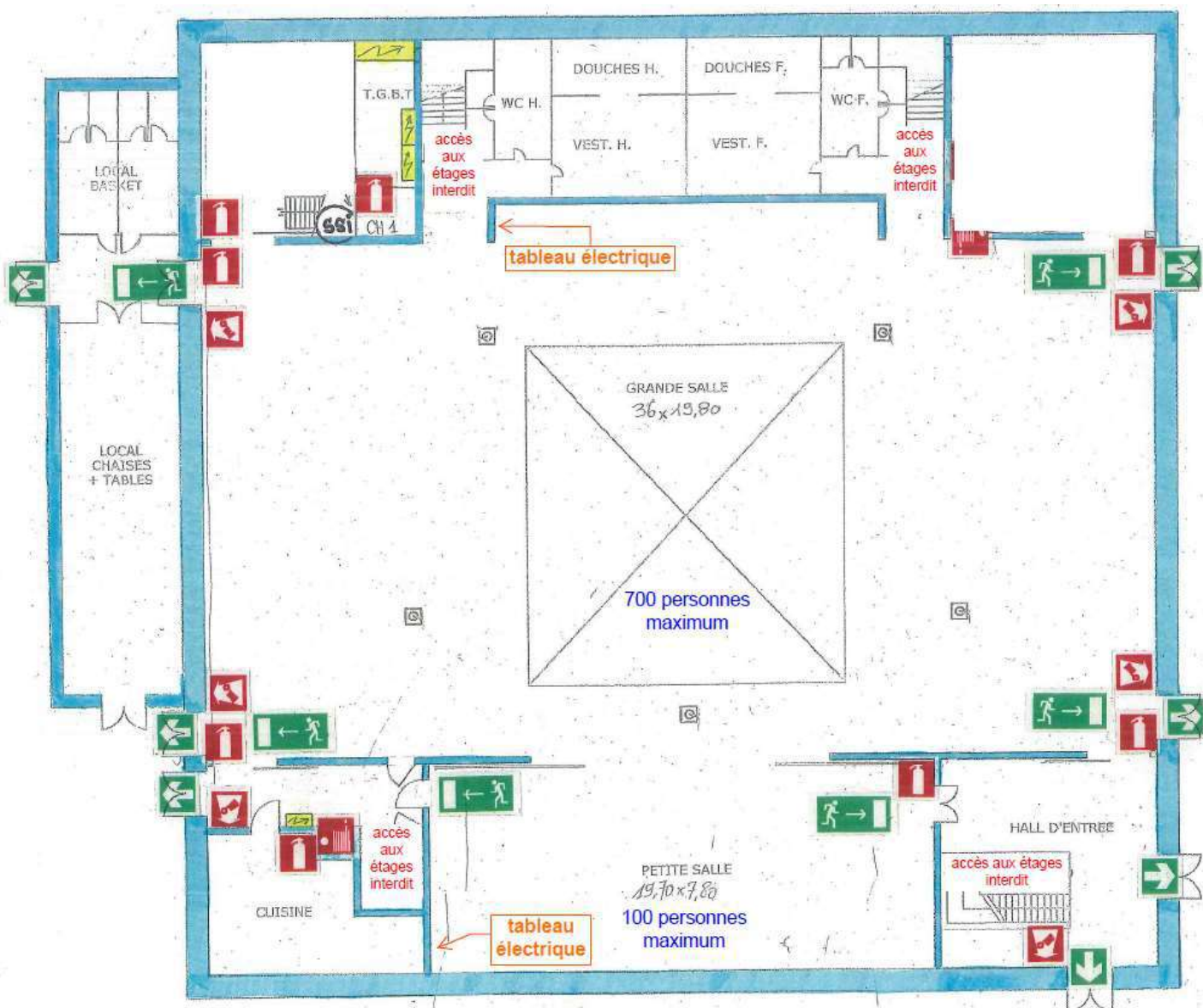
Il est rappelé que l'utilisateur ayant signé la convention organise et assure la surveillance des locaux mis à sa disposition. Par conséquent, l'utilisateur aura en charge la responsabilité de faire respecter les règles en matière de risques d'incendie et de panique. Pour cela, l'utilisateur devra faire appel à un agent SSIAP (service de sécurité incendie et d'assistance à personnes) pour la durée de l'ouverture au public.

De plus l'utilisateur s'engage à respecter à :

- la capacité d'accueil des salles (aucune chaise ou table supplémentaires)
- les consignes de sécurité inhérentes à la salle : sortie de secours dégagées (ne rien mettre devant, ni matériel ni décoration), barres ôtées, effectif total respecté, interdiction de fumer, d'utiliser des bouteilles de gaz...
- ne pas utiliser de pétards, jeux pyrotechniques, fumigènes, produits inflammables...

Tout matériel installé par l'utilisateur doit répondre aux exigences de sécurité en vigueur.

Au moment de quitter le lieu, l'utilisateur fait un tour des locaux avant la fermeture des lieux pour vérifier que toutes les portes sont fermées, les barres anti-intrusions replacées, les lumières éteintes et l'alarme réarmée.



## Electricité

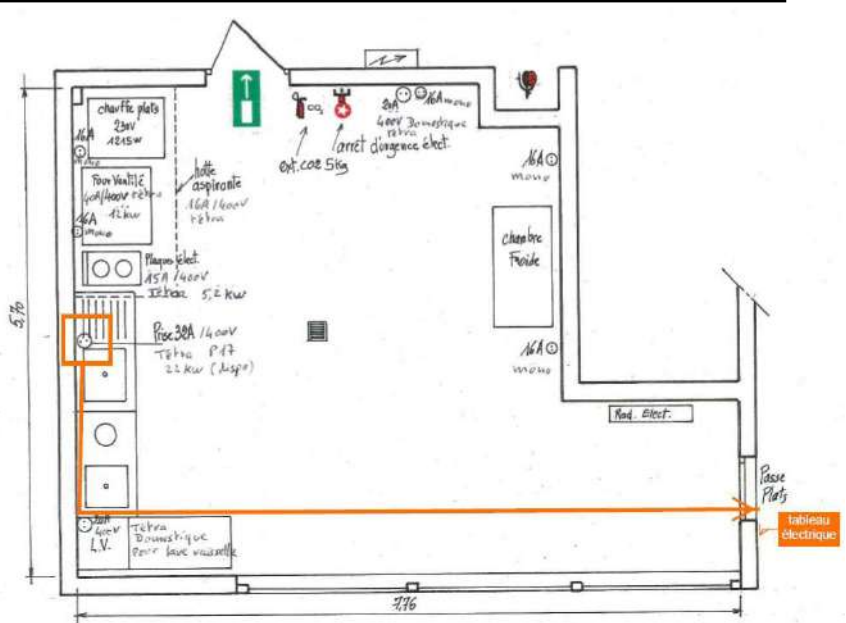
L'Utilisateur s'engage à respecter les puissances admises par les alimentations électriques, aux emplacements prévus à cet effet.

Un tableau électrique est mis à disposition aux deux emplacements indiqués sur le plan ci-dessus.

**Dans la grande salle** raccordement du tableau



**Dans la petite salle :** la prise de raccordement du tableau se trouve sous l'évier de la cuisine.



Tout branchement de matériel doit se faire sur les tableaux électriques et non sur les prises simples situées dans la salle. Si nécessaire utiliser des rallonges.

Tout non respect de ces consignes peut entraîner une coupure de courant.

Toute intervention de nos agents d'astreinte sera facturée au temps passé.

### **ATTENTION aux rallonges sur enrouleur → dérouler entièrement le câble lors de son utilisation !!**

- Si on laisse le câble électrique enroulé sur un enrouleur, la puissance maximale autorisée est de 2,5 à 3,5 fois inférieure à sa capacité lorsqu'il est déroulé.
- Si on laisse le câble électrique enroulé sur un enrouleur, il y a risque de surchauffe et de surtensions.

## Evacuation des déchets

Dans la mesure du possible, les déchets doivent être triés selon les règles de déchets recyclables ou ménagers. En fin de manifestation ils doivent être apportés au Point d'Apport Volontaire (PAV) situé au-dessus de la salle.

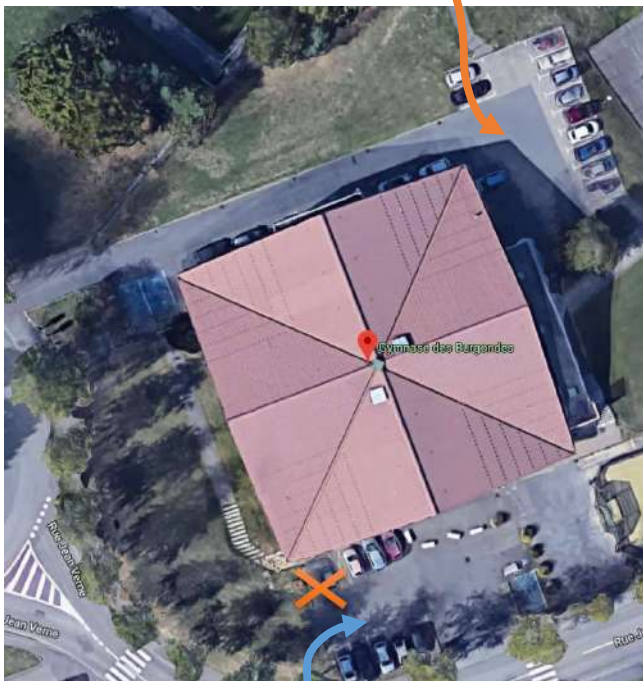
Des bacs roulants de 770 litres sont mis à disposition pour les grosses manifestations pour les déchets ménagers importants. Ces bacs roulants doivent également être apportés au PAV.





# Parkings

## 1. Gratuit sur place : 19 places dont 2 places handicapées



## 2. Zone bleue : 6 places en zone bleue dont 1 place handicapée se trouve à l'arrière du bâtiment. D'autres places sur l'avenue de Mossingen, l'avenue Napoléon III.

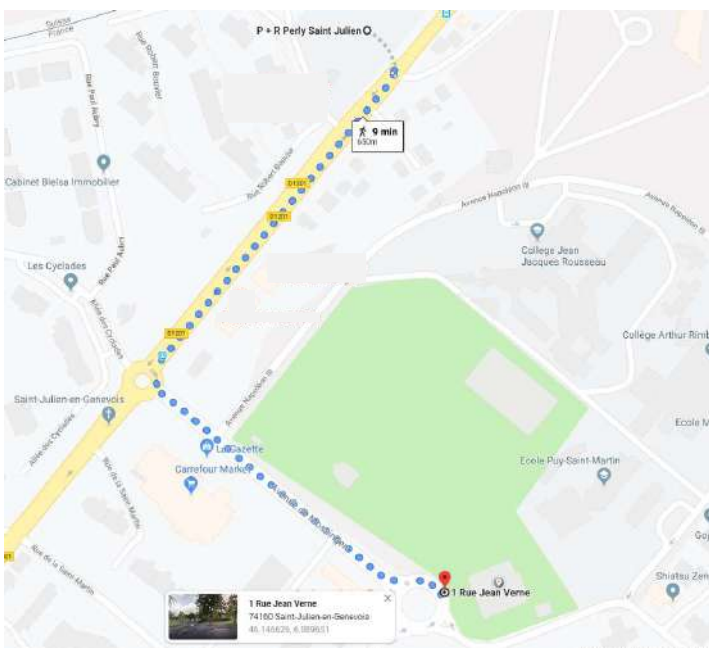
Ne pas se garer devant l'entrée de la salle ni les issues de secours (accès pompiers).

## 3. Parking Relais de Perly St-Julien

Avenue de Genève (Douane de Perly)

74160 Saint-Julien-en-Genevois

Nombre de places : 300



Attention : NE PAS se garer sur le parking du Carrefour Market, car il est privé et ferme le soir.